

LA VALIDATION DES COMPÉTENCES OU L'ILLUSION D'UNE SOLUTION



Hugues Esteveny

Lire et Ecrire Bruxelles. Mars 2019

Il semble malvenu d'être critique par rapport à la validation des compétences quand on travaille dans le social. Confrontés à des publics qui ne parviennent pas (ou très difficilement) à s'insérer durablement sur le marché de l'emploi, au prétexte qu'ils ne sont pas détenteurs de qualifications reconnues, nous devrions, en toute logique, être des incondtionnels de la validation des compétences. En effet, bon nombre de ces « chercheurs d'emploi » possèdent des compétences qu'ils ont acquises sur le tas, par la pratique, notamment au fil des emplois qu'ils ont déjà occupés. Compétences qui n'attendraient qu'une chose : être validées pour être reconnues.¹

Adhérer à la démarche de la validation des compétences apparaît comme une nécessité aux yeux de bon nombre de travailleurs sociaux² qui désespèrent de trouver un accès à l'emploi pour leurs publics en mal de solutions. Une nécessité d'autant plus prégnante qu'il appartient désormais à chacun de se distinguer et de se montrer employable. Qui ne satisfait pas à ces exigences accusera toujours plus de retard par rapport à ses concurrents sur le marché du travail.

¹ Article à paraître dans le Journal de l'alpha, n°115, 4^e trimestre 2019 (www.lire-et-ecrire.be/journal.alpha)

² « Les travailleurs sociaux » renvoie ici essentiellement aux travailleurs du social qui se consacrent à l'insertion socioprofessionnelle de personnes sans emploi ou qui s'expriment, à un titre ou à un autre, sur le sujet de la validation.

La validation, pour être en tête de peloton

Derrière la promotion de la validation des compétences, on sent comme une urgence, une lutte contre la montre, histoire d'éviter que le retard ne se creuse davantage entre ceux qui seraient employables et ceux qui ne le seraient pas, faute de compétences professionnelles reconnues.

Pour les travailleurs sociaux, la validation est un moyen de faire reconnaître des individus à travers leurs compétences et, pour ces derniers, d'accéder, par le biais de la certification, à l'emploi. Dans un cas comme dans l'autre, il est fait abstraction du fait que ce qui est d'abord valorisé, c'est la volonté et la capacité qu'ont les individus de s'adapter en permanence et de satisfaire aux exigences toujours plus fortes du monde productif. Ces exigences s'imposent à tous, pas seulement à ceux que l'on considère comme peu ou pas qualifiés. Tous les salariés sont encouragés à se former tout au long de leur vie professionnelle. Autrement dit, en ces temps de chômage de masse, la validation des compétences ne permettra jamais de combler le retard entre les moins et les plus qualifiés. Par ailleurs, le phénomène de surqualification à l'embauche est un fait bien connu qui s'opère au détriment des demandeurs d'emploi dont les compétences, les qualifications et l'employabilité sont jugées moins attractives.

L'individualisation des parcours

Si la démarche de validation des compétences est intéressante, elle ne doit en aucune façon être présentée comme une solution pour réduire les écarts, pour solutionner le chômage de masse ou celui des plus précaires.

La quête de validation, quand elle s'exprime, s'inscrit toujours dans le cadre de démarches individuelles. Échecs, réussites et déconvenues en la matière se vivent également au niveau de chaque individu. Le destin peut être collectif pour la plupart des précaires mais le vécu n'est pas partagé, à chacun son parcours.

La validation des acquis de l'expérience ne date pas d'hier, elle est promue depuis au moins trois décennies par les instances européennes, surtout depuis qu'elles ont décrété que l'Europe devait devenir non seulement la région du monde la plus compétitive mais aussi celle de la connaissance. Pour y parvenir, la participation de chacun est requise, y compris celle des plus exposés à la précarité et à la pauvreté (chômeurs ou usagers du CPAS en âge et en capacité de travailler). Ces derniers doivent impérativement apporter les preuves qu'ils fournissent les efforts attendus pour sortir de leur situation de dépendance, de leur condition d'assistés. Ils doivent cesser d'être des poids morts, qui coûtent sans rien rapporter. Pour les accompagner dans leurs efforts, l'État social actif a individualisé à l'extrême le traitement du chômage de masse et évalue les efforts fournis par chacun d'eux.

N'étant plus considérés comme des détenteurs de droits³ mais comme des assistés ou comme des « profiteurs potentiels », les allocataires sociaux sont priés de gagner le respect d'eux-mêmes et celui de la société en remplissant leur devoir de participation à l'économie du pays. Chacun d'eux, pour accéder à la dignité, voire à l'emploi, dispose de la possibilité de se distinguer des « inemployables », en prouvant, via la certification, qu'il a des connaissances et qu'il est en mesure d'occuper utilement une place dans le système productif.

3 Ces droits sont de plus en plus conditionnés et soumis à des évaluations régulières, notamment à partir des efforts fournis par les intéressés pour (re)trouver un emploi ou pour se rapprocher du marché du travail.

Validation des compétences et État social actif : faire du chômeur un outsider

On nous le dit à l'envi, le travailleur représente un coût pour les entreprises qu'il convient de réduire si l'on veut améliorer la compétitivité de ces dernières. Cette façon de voir est, semble-t-il, partagée par l'ensemble des coalitions politiques qui se sont succédé à la tête du pays ces 30 dernières années⁴. Dans ces conditions, en certifiant les compétences de personnes, avec ou sans emploi, ne court-on pas le risque de les encourager à revendiquer des salaires plus élevés, correspondant aux titres de compétences qui leur ont été délivrés⁵ ?

En réalité, les dispositifs de validation des compétences peuvent fort bien contribuer aux politiques de modération salariale. C'est ce que nous allons chercher à démontrer dans cette partie de notre contribution.

L'existence d'un fort taux de chômage constitue, a priori, un instrument efficace pour réduire les prétentions salariales des travailleurs ayant un emploi. Selon cette conception, plus le taux de chômage est élevé, moins les prétentions salariales des travailleurs seront fortes. Dans ces conditions, le chômage de masse n'apparaît plus comme un problème, mais comme une solution. Pour Jacques Nikonoff et le collectif *Un travail pour chacun*, le chômage est devenu un moyen de régulation des salaires et de l'économie⁶.

La validation des compétences prônée par les pouvoirs publics renvoie notamment aux politiques d'activation, à leurs finalités.

Pour établir ce lien, nous pouvons notamment nous appuyer sur des auteurs comme Bernard Conter⁷ et Medhi Arrignon⁸. Ces auteurs soulignent que la lutte pour la modération salariale – comme moyen de contenir l'inflation et accroître la compétitivité de l'économie – constitue un des objectifs majeurs de l'Union européenne et qu'un des moyens privilégiés pour l'atteindre est de transformer l'État social en État social actif.

L'efficacité de l'État social actif réside dans sa capacité à faire des chômeurs de véritables outsiders par rapport aux personnes qui disposent d'un emploi. Des chômeurs de longue durée qui ont renoncé à chercher du travail (à force d'avoir accumulé les réponses négatives) ou dont les compétences sont considérées comme trop faibles, obsolètes ou mal identifiées ne constituent pas de véritables outsiders pour les travailleurs en poste. Même nombreux, ils ne sont pas en mesure de constituer une menace crédible pour ces derniers. Ceux-ci, n'étant pas inquiétés par des chômeurs éloignés du marché de l'emploi, se sentiront en confiance pour revendiquer des augmentations salariales et de meilleures conditions de travail, ce que visent précisément à contenir les politiques de modération salariale. Comme le souligne Bernard Conter, « *pour que les chômeurs exercent une pression crédible sur les travailleurs, il faut qu'ils soient disponibles, bien formés et en recherche active de travail* ». Plus loin, il ajoute que c'est « *grâce à la compétitivité des demandeurs d'emploi que le chômage contribue à discipliner et à limiter les prétentions salariales* »⁹.

Cependant, si le chômage de masse constitue un certain coût pour l'économie, il prive surtout celle-ci « de ressources productives ». Dans le cadre des politiques européennes, une baisse des chiffres du chômage ne pourra constituer une bonne nouvelle et un objectif politique en soi que si les chômeurs sont bien formés et actifs dans leur recherche d'emploi. Dans ce cas, même en nombre plus réduit, ils seront en mesure de peser

4 L'année 1989 marque la sortie de la « loi de sauvegarde de la compétitivité ». Cette loi s'en prend notamment à l'indexation des salaires et à la liberté syndicale de négocier des hausses de salaire avec les employeurs.

5 Cela nécessiterait que les compétences en question soient reconnues dans le cadre de grilles barémiques, ce qui n'est jamais le cas.

6 Jacques NIKONOFF (sous la dir. de), *Chômage : nous accusons !*, Arléa, 1998.

7 Bernard CONTER, *Plein-emploi ou chômage nécessaire : la Stratégie européenne pour l'emploi, entre utopie et pragmatisme*, in *Politique européenne*, n°21, hiver 2007, pp. 21 à 40 (www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2007-1-page-21.htm).

8 Medhi ARRIGNON, *Gouverner par les incitations. Les nouvelles politiques sociales en Europe*, Presses Universitaires de Grenoble, 2016.

9 Bernard CONTER, op. cit., p. 31.

réellement sur le marché du travail et de jouer leur rôle de régulateur dans l'économie. Pas question de parler de plein-emploi, il s'agit juste de réduire le nombre de chômeurs et de s'assurer qu'ils soient de véritables outsiders à même de disputer la place des insiders. La promotion de la validation des compétences auprès des travailleurs sans emploi vise à crédibiliser leur candidature lorsqu'ils postulent pour un emploi.

« Monter plus haut dans l'échelle des illusions »

On présente la validation des compétences comme une forme de démocratisation de l'accès à la certification. Grâce à elle, des personnes non diplômées pourraient accéder à des formes de reconnaissance. Chez certaines d'entre elles, les attentes, en termes de reconnaissance, peuvent être grandes. Si celles-ci ne sont pas rencontrées, elles peuvent donner lieu à de profondes blessures. À titre d'illustration, nous pouvons nous référer aux frustrations ressenties par de nombreux jeunes de milieux populaires qui, en France, ont « bénéficié », dans les années 1985-1995, d'une politique volontariste en matière de démocratisation de l'enseignement.

Dans son livre *80% au BAC et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*¹⁰, le sociologue Stéphane Beaud fait référence à une déclaration de Jean-Pierre Chevènement de 1985, alors qu'il était ministre socialiste du gouvernement français. Cette déclaration s'est traduite par une politique de démocratisation scolaire forte¹¹. Le ministre voulait permettre aux jeunes de milieux populaires d'accéder aux études longues, au même titre que les enfants de bourgeois. Dès lors, constate Stéphane Beaud, pour nombre de familles ouvrières, il ne « s'agissait plus d'assurer aux enfants par l'école une promotion professionnelle en devenant ouvrier qualifié, mais d'échapper durablement à la condition ouvrière »¹². Cela s'est traduit pour beaucoup d'entre eux, surtout pour ceux issus des cités, par une montée « plus haut dans l'échelle des illusions »¹³. Mais, plus fondamentalement encore, c'est qu'« avec la massification scolaire, le principe d'injustice s'est déplacé (...). En effet, plus les conditions de l'égalité scolaire sont remplies, moins il est possible, du point de vue de l'individu, d'attribuer les inégalités scolaires aux injustices sociales »¹⁴, atténuant du même coup toute lecture des situations de chacun en termes de rapports de classe. Chaque échec ne se vit et ne se pense qu'au niveau des individus pris séparément, et cela au regard de leurs dispositions et capacités respectives¹⁵.

Pour les associations qui, par exemple, travaillent avec des publics identifiés comme analphabètes et sans qualifications reconnues, la situation des bacheliers ne semble pas les concerner. Leurs publics ne se situent pas dans la masse des bacheliers mais, plus certainement, dans la partie de ceux qui n'ont pas pu tirer le moindre profit de la démocratisation de l'enseignement ou qui, venant de pays tiers, n'ont pas pu bénéficier pleinement d'un système d'enseignement. Pour ceux-là, l'accès à la certification des compétences pourrait bien apparaître comme un moyen de monter dans le train, de rejoindre les autres (les déjà diplômés) et de combler l'écart qui les sépare de ces derniers. Ou alors, plus vraisemblablement, ils courent le risque de grimper à leur tour sur « l'échelle des illusions ». En effet, les employeurs « n'ont aucune obligation en matière de reconnaissance d'un diplôme ou d'une certification ». Par ailleurs, ils estiment que c'est « l'emploi occupé qui conditionne le statut et le salaire » et qu'il leur revient, à eux et à personne d'autre, d'attribuer et de définir

10 Stéphane BEAUD, *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, 2003. Après avoir lu ce livre, un jeune de cité a entamé une correspondance avec l'auteur. Lors de sa prise de contact, il commença par ces mots : « Je me permets de vous écrire pour vous remercier. J'ai terminé votre enquête 80% au bac. C'est un livre qui m'a à la fois ému (j'ai souvent eu les larmes aux yeux) et mis en colère (contre moi-même). C'est incroyable à quel point les vies que vous avez décrites ressemblent à la mienne... ». Cette correspondance donna lieu à la publication du livre : Younes AMRANI et Stéphane BEAUD, *Pays de malheur ! Un jeune de cité écrit à un sociologue*, La Découverte, 2004.

11 C'est ainsi qu'entre 1985 et 1995, « le taux de bacheliers au sein d'une génération a plus que doublé (passant de 30% à 60%) et [que] l'offre de formation s'est largement différenciée » (Stéphane BEAUD, op. cit., p. 15).

12 Ibid., p. 20.

13 Formule de l'écrivain Jules Vallès dans *Le bachelier*, reprise par Stéphane Beaud, op. cit., p. 11.

14 François Dubet, cité par Stéphane Beaud, op. cit., p. 25.

15 Stéphane Beaud n'est pas opposé à l'idée de démocratiser l'enseignement, bien au contraire. À l'appui de son propos, il cite Jean-Pierre Terrail : « Seule une réforme très profonde des pratiques d'enseignement aurait pu donner sens à la poursuite d'études pour des élèves en difficulté scolaire précoce. Ceux-ci sont massivement issus des milieux populaires : seule une école qui transmettrait par elle-même les ressources nécessaires pour répondre à ces exigences pourrait leur permettre d'accéder normalement aux scolarités les plus longues. Sans cela (...), on ne peut que différer les constats d'échec. » (Jean-Pierre TERRAIL (sous la dir.), *La Scolarisation de la France. Critique de l'état des lieux*, La Dispute, Paris, 1997).

cet emploi¹⁶. Ce pouvoir qu'ils détiennent et revendiquent se trouve renforcé par la persistance d'un chômage structurel qui les encourage à privilégier le recrutement de travailleurs titulaires de diplômes plus élevés que les exigences de la fonction. Ce qui, d'un côté, « *renforce la tendance à la qualification formelle de l'emploi* » et, d'un autre, disqualifie « *les chômeurs qui sont toujours nettement moins qualifiés que le reste de la population* »¹⁷.

Quand la validation dévalorise l'expérience et le temps passé en formation

À trop promouvoir la validation des compétences, on court le risque d'arriver à l'inverse de l'objectif recherché par les associations qui travaillent avec des publics « éloignés du marché de l'emploi ». Comme le souligne Fabienne Maillard, « *en déléguant à des parchemins la capacité de faire la preuve des qualités professionnelles des individus, la logique certificative signale que ni le fait d'avoir suivi une formation ni l'expérience professionnelle acquise ne suffisent pour en témoigner* ». De fait, « *ni la formation ni l'expérience ne semblent (...) constituer des signaux suffisamment pertinents sur le marché du travail. Désormais, il faut plus, et ce 'tout au long de la vie'* »¹⁸. Dans ces conditions, la certification pourra être utilisée par les employeurs comme un moyen pour trier la main-d'œuvre.

La certification servira non pas à valider des compétences mais à certifier des individus, ceux qui sont dignes de travailler pour un salaire car ils auront, pour un temps seulement, fait la preuve de leur employabilité¹⁹.

Un outil pas une solution

La validation des compétences doit rester dans le registre des outils (outil qui peut se révéler opportun ici ou là et suivant le souhait des personnes). En revanche, elle ne devrait jamais être considérée comme une solution par rapport à de grands enjeux de société, qu'il s'agisse du chômage de masse, de la précarité, etc.²⁰ À ce titre, les associations devraient à la fois s'abstenir d'en faire une large promotion et faire le nécessaire pour la rendre accessible (toutes les fois où cela est possible) aux publics en difficulté avec la lecture, l'écriture ou avec la maîtrise de la langue.

Un dispositif à questionner

Les actions que mettent en œuvre les associations s'inscrivent de plus en plus dans des dispositifs que des autorités administratives et politiques coordonnent ou supervisent (sous le contrôle d'instances parlementaires).

Si l'on admet qu'un dispositif est composé de savoirs, de normes, de règles, de dispositions légales, de procédures, d'institutions et d'organes de coordination, etc., et qu'il vise à « produire des modes particuliers

16 Fabienne MAILLARD, *De la démocratisation de l'enseignement et de la formation à la certification généralisée*, in Fabienne MAILLARD (sous la dir. de), *Des diplômes aux certifications professionnelles. Nouvelles normes et nouveaux enjeux*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 57. Voir également, dans le même ouvrage, la contribution de Chantal Labruyère et Josiane Tisser, *Points de vue interprofessionnels : convergences et divergences sur les certifications, leur construction et leur reconnaissance*, pp. 247-268.

17 Gilles VAN HAMME, Isaline WERTZ et Valérie BIOT, *La croissance économique sans progrès social : l'état des lieux à Bruxelles*, in *Brussels Studies*, n°48, mars 2011, p. 17 (https://dipot.ulb.ac.be/dspace/bitstream/2013/148262/1/Article_fr.pdf).

18 Fabienne MAILLARD, op. cit., p. 27.

19 Voir à ce propos : Guillaume TIFFON, Frédéric MOATTY, Dominique GLAYMANN et Jean-Pierre DURAND (sous la dir. de), *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociaux*, Presses Universitaires de Rennes, 2017.

20 Nous aurions pu aborder la question de la dévalorisation des diplômes par le développement de la validation des compétences, ainsi que le fait que l'on dissocie de plus en plus la certification de la formation professionnelle proprement dite, mais cela nous aurait éloigné de l'objet de notre contribution, celui de la validation des compétences à destination des publics éloignés du marché de l'emploi.

d'action »²¹, les associations devraient questionner le sens de leur action au regard du cadre idéologique dans lequel s'insère le dispositif auquel elles participent. En l'absence d'un tel questionnement, elles courent le risque de poursuivre, sans le savoir, des finalités qui, pour l'essentiel, leur échappent. Cela vaut également en matière de validation des compétences.

Le sociologue Bernard Lahire souligne, à juste titre, qu'en raison de la « *division sociale du travail (...), nous consacrons notre temps et notre énergie à des activités tellement circonscrites et localisées que nous n'avons guère le temps de recomposer les cadres plus généraux dans lesquels nous sommes insérés. Notre vision horizontale est une vision de proximité, une vue 'd'en bas' et un peu courte* »²². En matière de validation des compétences, l'analyse que nous proposons et plus encore les travaux de Fabienne Maillard nous démontrent « *que l'enjeu de la construction des connaissances et des compétences est beaucoup plus 'social', au sens large du terme, qu'individuel* »²³.

21 Thierry GUTKNECHT, **Actualité de Foucault. Une problématisation du travail social**, IES, 2016.

22 Bernard LAHIRE, **L'invention de l'« illettrisme »**. **Rhétorique publique, éthique et stigmates**, La Découverte, 2000, p. 9.

23 Fabienne MAILLARD, op. cit., p. 67.

Editeur responsable : Hugues Esteveny, 14 bte 9 rue de la Borne - 1080 Bruxelles
www.lire-et-ecrire.be/bruxelles - 02 412 56 10 - info.bruxelles@lire-et-ecrire.be



Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française, d'Actiris, de Bruxelles-Formation, du Fonds social européen, du Fonds Asile, Migration et Intégration et de la Fédération Wallonie-Bruxelles